

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 178-2018  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2018.RRGR.542  
  
Déposée le: 03.09.2018  
  
Motion de groupe: Oui  
Motion de commission: Non  
Déposée par: PS-JS-PSA (Dunning, Biel/Bienne) (porte-parole)  
Les Verts (Grupp, Biel/Bienne)  
pvl (Stocker, Biel/Bienne)  
Cosignataires: 27  
  
Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Oui 06.09.2018  
  
N° d'ACE: 1149/2018 du 31 octobre 2018  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
Classification: –



### A quand une prise en considération de la volonté de la population concernant l'axe ouest du contournement ouest ?

Le 31 août 2018, le Conseil-exécutif, par le biais du conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, a communiqué les résultats de la comparaison technique entre le projet définitif du contournement ouest de Bienne par l'A5 et le projet alternatif du comité « Axe ouest : pas comme ça ! ».

Si les conclusions du rapport semblent a priori claires, elles sont pourtant fortement contestées par le comité « Axe ouest : pas comme ça ! » et une partie de la population de l'agglomération biennoise. En effet, les spécialistes mandatés pour examiner les deux projets ne seraient pas impartiaux car ils ont participé au projet de base. Autre point relevé, le dialogue avec la population biennoise et nidowienne ne sera mené qu'après la publication du rapport et est ainsi ressenti comme un exercice alibi puisqu'il sera basé uniquement sur de potentielles améliorations du projet de base.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que les résultats du rapport sont neutres ?

2. Pourquoi le Conseil-exécutif n'a-t-il pas envisagé de mandater des spécialistes entièrement indépendants face aux projets concernant l'axe ouest du contournement de Bienne ?
3. Pourquoi le Conseil-exécutif ne s'est-il pas entretenu avec les parties concernées, tel que le conseil municipal biennois l'avait proposé, avant de rendre son rapport public ?
4. Quel est l'objectif de l'exercice de dialogues avec les populations biennoise et nidowienne, les 13 et 17 septembre et pourquoi le Conseil-exécutif n'a-t-il pas attendu le dialogue avec la population avant de rendre son rapport ?
5. Le Conseil-exécutif pense-t-il pouvoir exécuter les propositions d'amélioration évoquées lors de ces séances de dialogue ?
6. Le Conseil-exécutif pense-t-il que les propositions d'amélioration évoquées lors de ces séances de dialogue auront la capacité de rassembler la population, le canton et la Confédération autour du projet définitif ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à poursuivre son projet de base malgré une importante opposition provenant de la population de l'agglomération biennoise ?
8. Ou le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de mettre au vote consultatif le projet afin de prendre en compte les intérêts de la population de l'agglomération biennoise, qui rappelons-le, est la première concernée par les conséquences de ce projet ?

Motivation de l'urgence : Le projet de contournement autoroutier fait face à de vives oppositions depuis plusieurs années déjà, il est temps de clarifier les intérêts avant d'initier les premiers travaux prévus initialement en 2020.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Le contournement ouest de Bienne est à l'étude depuis plus de 50 ans. En 1960 déjà, les Chambres fédérales avaient intégré le tronçon autoroutier dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, donnant ainsi mandat pour sa réalisation. Le canton de Berne se charge de la planification, de l'étude de projet et de sa réalisation conjointement avec la Confédération.

Depuis les années 1990, le canton a mené une procédure de planification participative unique en son genre dans le domaine de la construction des routes nationales. De multiples variantes ont été examinées et comparées. Une délégation des autorités dans laquelle toutes les communes concernées, le canton et la Confédération sont représentés fait partie depuis des décennies de l'organisation du projet. Différents groupes d'accompagnement, comptant des représentants d'associations professionnelles et de protection ainsi que de partis politiques ont été impliqués dans la planification. En 1994 et en 2012, l'ensemble de la population (et pas uniquement le corps électoral) a eu l'occasion, dans le cadre d'une procédure de participation, de formuler des remarques concernant le projet. Chacune d'entre elles a été examinée, évaluée et prise en compte dans la mesure du possible. En 2012, une large majorité des participants à la procédure s'est montrée favorable au projet général actuel.

Ce projet se fonde sur une proposition formulée par un groupe de travail régional sous la houlette de l'ancien maire de Bienne et actuel conseiller aux Etats Hans Stöckli.

De nombreux avis constructifs reçus lors de la procédure de participation ont pu être intégrés dans le projet définitif et ont permis d'apporter des améliorations ponctuelles, par exemple sur la place Verresius et au Faubourg du Lac. Jusqu'à présent, la Confédération et le canton ont investi 65 millions de francs dans la planification du contournement ouest de Bienne.

A la suite de l'adoption de la motion Moser 252-2017 « Autoroute de contournement Bienne/axe ouest : vérification des faits pour la proposition Mieux comme ça », une comparaison technique (vérification factuelle) a été réalisée. Il en ressort que l'idée alternative proposée par un comité citoyen est clairement moins efficace sur le plan de la circulation que le projet définitif officiel du canton. Ces résultats ont été présentés et expliqués dans le cadre de plusieurs séances publiques d'information et de discussion à Bienne et Nidau.

Les communes de Bienne et de Nidau ont ensuite fait part de leur opinion au canton. Bienne demande d'autres clarifications et Nidau soutient le projet définitif. Il convient à présent de déterminer quelles sont les clarifications supplémentaires appropriées et qui doit prendre en charge les coûts.

Réponses aux questions formulées dans l'interpellation :

1. Oui. La comparaison a été réalisée minutieusement selon des critères purement techniques et en faisant appel à des spécialistes externes reconnus.
2. Les trois bureaux mandatés sont renommés et actifs dans toute la Suisse (et l'un d'entre eux même au niveau international). Il n'y avait aucune raison de mandater des bureaux d'ingénieurs qui ne connaissaient absolument rien à la situation de Bienne. Les bureaux mandatés travaillent en tous points de façon très professionnelle ; ils ont une réputation à soutenir et ne sont pas obligés envers le canton.
3. Le Conseil-exécutif a approfondi, remanié et fait documenter de manière transparente dans un rapport les clarifications qui avaient été apportées en réponse à la motion Moser 252-2017. Des discussions ont également eu lieu entre des responsables du canton et des représentants du comité « Axe ouest : pas comme ça ! ». Le rapport a ensuite servi de base aux séances d'information et de discussion à Bienne et Nidau.
4. L'objectif des manifestations publiques était de mieux faire connaître, au moyen du rapport, le projet définitif et l'idée alternative à la population et d'informer cette dernière des résultats de la comparaison technique. Le rapport a été intentionnellement publié avant les séances d'information et de discussion afin que toutes les personnes intéressées puissent préalablement s'informer en détail.
5. Les villes de Bienne et de Nidau peuvent soumettre au canton jusqu'à la mi-octobre 2018 des propositions concernant la suite de la procédure. S'il est possible et s'il y a lieu de donner suite aux propositions d'amélioration formulées, des clarifications supplémentaires seront nécessaires, mais ne pourront être effectuées que si les deux villes participent aux coûts.

6. Le Conseil-exécutif ne peut pas fournir de renseignements à ce sujet à l'heure actuelle. Comme mentionné plus haut, il convient tout d'abord de déterminer quelles sont les propositions d'amélioration qui peuvent être retenues.
7. La suite dépendra de la nécessité ou non d'apporter d'autres clarifications et, le cas échéant, lesquelles. Le dernier mot reviendra à la délégation des autorités pour le contournement de Bienne par l'A5. Les points de vue, les attentes mais aussi les craintes de la population directement concernée joueront un grand rôle dans la décision sur la poursuite de la procédure.
8. Le projet ne sera pas soumis au vote consultatif au niveau cantonal. Les communes concernées sont cependant tout à fait libres d'organiser de telles votations au niveau communal, pour autant qu'il existe une base légale correspondante dans leur règlement d'organisation conformément à l'article 21 de la loi sur les communes.

Destinataire

- Grand Conseil